

# Arrêt définitif du travail pour force majeure à la suite de raisons médicales

## Piège ou Opportunité ?



Dr Evelyne Lenoir,  
Dr Pierre Carlier,  
Dr Christophe Van den Bremt

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de  
**MEDECINE GENERALE**

### Situation

- Maria a 50 ans
  - Aide soignante dans une maison de repos depuis 10 ans, victime de harcèlement depuis 8 mois par le nouveau chef de service qui a changé la manière de travailler. (3 aides soignantes ont déjà donné leur démission)
  - HTA, palpitations, insomnies, perte de mémoire, etc. Elle ne veut pas porter plainte pour harcèlement, ne veut plus retourner au travail et est prête à démissionner.
- Sur les conseils de son syndicat, elle consulte son MG pour avoir un certificat d'inaptitude définitive au travail chez cet employeur-là.



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de  
**MEDECINE GENERALE**



Sur les conseils de son syndicat, elle consulte son MG pour avoir un certificat d'inaptitude définitive au travail chez cet employeur-là. Ce certificat est-il légal ?

1. Non, c'est l'affaire du **Médecin du Travail**.
2. Non, c'est l'affaire du **Médecin-Conseil**.
3. Non, c'est l'affaire du **syndicat**.
4. Oui, le **Médecin Généraliste** est en droit d'établir ce certificat.
5. Oui, mais le **Médecin Généraliste** sera contrôlé.



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de  
**MEDECINE GENERALE**

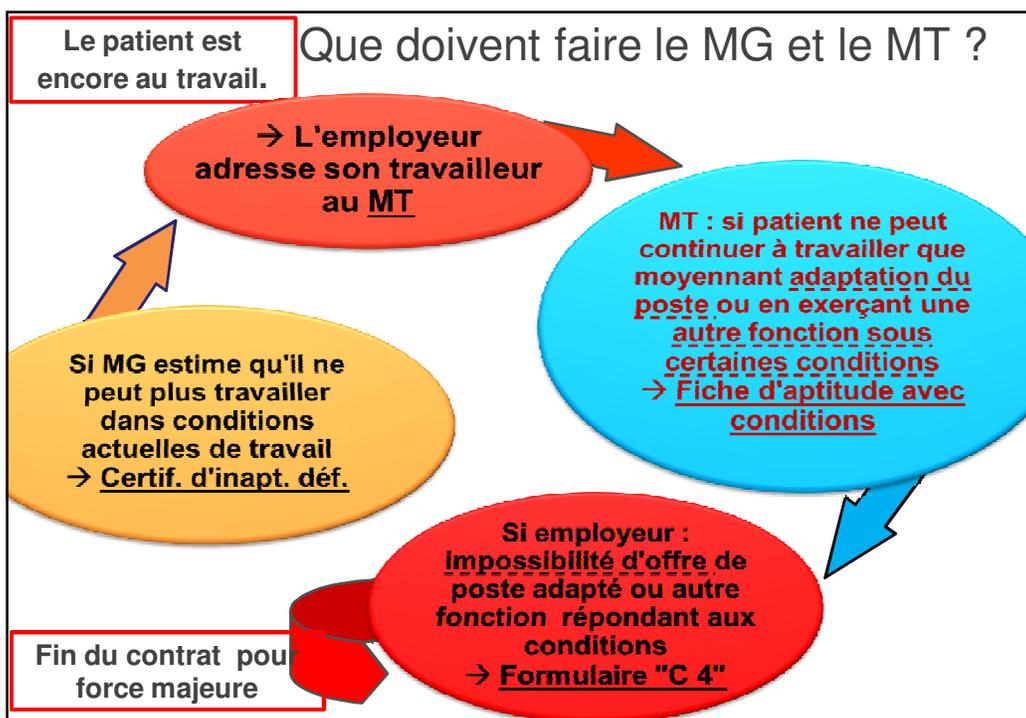


Sur les conseils de son syndicat, elle consulte son MG pour avoir un certificat d'inaptitude définitive au travail chez cet employeur-là. Ce certificat est-il légal ?

1. Non, c'est l'affaire du **Médecin du Travail**.
2. Non, c'est l'affaire du **Médecin-Conseil**.
3. Non, c'est l'affaire du **syndicat**.
4. **Oui, le Médecin Généraliste est en droit d'établir ce certificat.**
5. Oui, mais le **Médecin Généraliste** sera contrôlé.



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de  
**MEDECINE GENERALE**

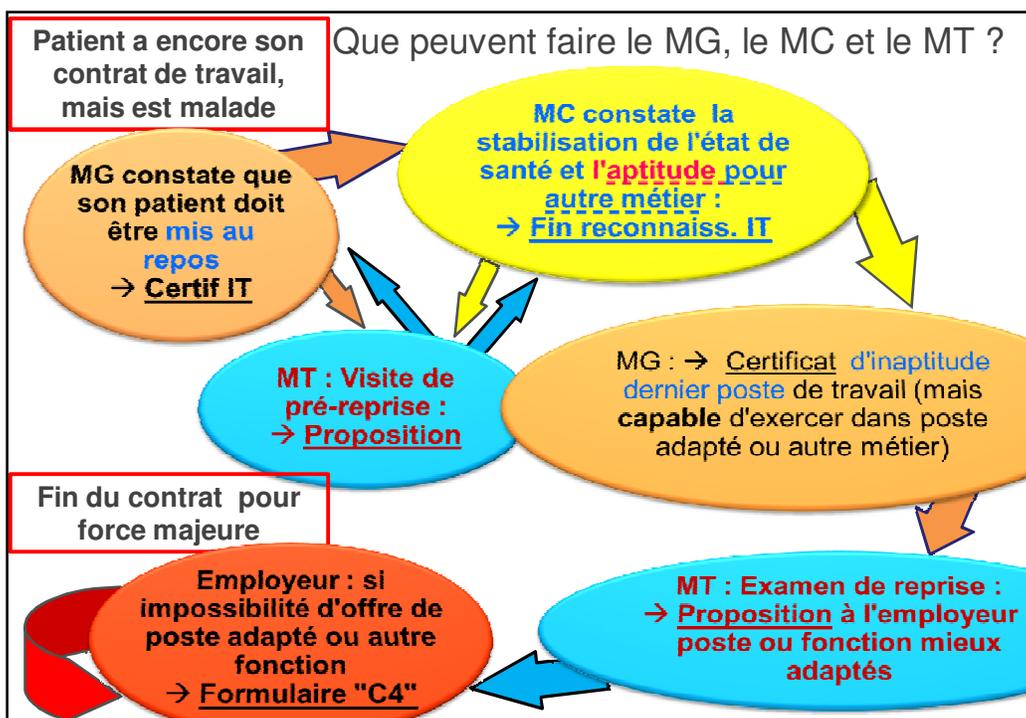


## Piège ou opportunité ?

Patient, MG et MT sont-ils **conscients du risque couru**?

Un patient pour qui ...

- ... le **MG** certifie l'inaptitude définitive en l'absence d'aménagement du poste de travail
- ... le **MT** propose une adaptation du poste ou une autre fonction sous certaines conditions ...
- ... Si **l'employeur** ne peut pas offrir ce service (de maintien ou de reclassement au travail)  
→ contre toute attente, **formulaire C4 !**



## Maintien des droits du travailleur

Si l'employeur met **fin au contrat "pour force majeure à la suite de raisons médicales"**, quels avantages ou désavantages pour le travailleur ?

- Le patient licencié ne perd pas ses droits d'allocation de chômage ni d'indemnisation par la mutualité en cas de maladie.
- Mais il perdra certains avantages tels que les indemnités de licenciement, une prime et autres avantages.
- Pas de prestation d'un préavis de licenciement, il peut immédiatement commencer à travailler chez un autre employeur (ou s'inscrire comme demandeur d'emploi)

## Take home message

La **procédure d'attestation de l'inaptitude définitive** pour le dernier poste de travail permet ...

- soit d'obtenir un **poste de travail mieux adapté**
- soit de **libérer le travailleur du lien du contrat** avec son employeur en ne perdant pas ses droits.



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de  
MÉDECINE GÉNÉRALE